

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-250

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

Absent(s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : FINANCES – Exercice 2021 - budget principal - décision modificative N°2.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal, il est proposé une décision modificative n°2 qui permet de réaliser les derniers ajustements budgétaires de l'exercice 2021. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

K€	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
INSCRIPTIONS EN DM2	0	649
AUTOFINANCEMENT DM2	649	
TOTAL FONCTIONNEMENT	649	649
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
INSCRIPTIONS EN DM2	-4 981	3 851
EMPRUNTS		-9 481
AUTOFINANCEMENT DM2		649
TOTAL INVESTISSEMENT	-4 981	-4 981
TOTAL DM2	-4 332	-4 332

Cette décision modificative se traduit au total par une réduction de 4 332 K€ de crédits budgétaires en recettes et en dépenses.

1) La section de fonctionnement

Il peut être inscrit 649 K€ de recettes complémentaires dans cette Décision modificative.

Cet abondement concerne au premier chef la taxe additionnelle aux droits de mutation, à hauteur de 500 K€, au vu des recettes encaissées à ce titre au 31 octobre.

En second lieu, une inscription de 43 K€ figure au chapitre produit des services, du domaine et des loyers, correspondant d'une part à 80 K€ de droit au bail (prévu initialement en section d'investissement) et, d'autre part, à la minoration des droits de place de la Foire au jambon (de 80 K€ à 43 K€, soit - 37 K€), cette manifestation ayant duré trois jours au lieu de quatre, avec moins d'exposants.

Enfin, les reprises de provisions comptables ont été inscrites à hauteur de 100 K€ au budget primitif ; conformément au rapport relatif aux provisions 2021, elles s'élèvent à 206 K€, et il convient donc d'inscrire 106 K€ supplémentaires.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement 2021 inscrites au budget :

K€	BP 2021	DM1 2021	Propositions DM2 2021	Budget total 2021
Fiscalité directe et compensations	36 028	0	0	36 028
Fiscalité indirecte	5 300	300	500	6 100
Attribution de compensation CAPB	14 884	0	0	14 884
Dotations et subventions	9 096	692	0	9 788
Produits des services et du domaine, loyers	6 044	-365	43	5 722
Produits exceptionnels	200	98	0	298
Atténuations de charges	400	0	0	400
Travaux en régie	600	0	0	600
Reprises de provisions	100	0	106	206
TOTAL	72 652	725	649	74 026

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il est uniquement procédé à des virements de crédits budgétaires entre les chapitres, sans inscription de crédit supplémentaire.

Pour le chapitre des charges à caractère général, la prévision budgétaire peut être réduite de 179 K€. Les crédits budgétaires du chapitre des charges de personnel peuvent également être redéployés à hauteur de 222 K€, les rebonds de la crise sanitaire en 2021 ayant conduit à différer certains recrutements.

Inversement, il convient de doter le chapitre des subventions de fonctionnement, participations et autres charges de 631 K€, dont 287 K€ correspondent à un changement d'imputation comptable. Les crédits complémentaires concernent notamment :

- un virement de 287 K€ entre le chapitre "reversement de fiscalité" et le chapitre des subventions, correspondant à la participation de la Ville au fonctionnement de l'Office de tourisme ; il s'avère en effet que cette participation doit être imputée au chapitre des subventions de fonctionnement ;
- l'EPCC du Sud-Aquitain : + 36 K€ destiné à couvrir le reste à charge des loyers dus à la Ville jusqu'à la fin de l'année 2021, suite à la reprise de l'activité (opération neutre budgétairement, la Ville percevant un complément de loyer) ;
- l'Office de tourisme de Bayonne : 78 K€ pour l'organisation du festival "les arènes chantent" ;
- les admissions en non valeurs (54 K€) et les créances éteintes (16 K€) présentées par le Trésorier municipal ;
- un complément de 129 K€ pour la subvention d'équilibre au budget annexe des fêtes et temporada (cf. rapport de présentation du budget annexe).

Au chapitre des charges exceptionnelles, il est prévu 59 K€ pour un reversement d'un trop-perçu de l'État au titre de la réforme des rythmes scolaires.

Enfin, la dotation aux provisions, prévue à hauteur de 300 K€ au budget primitif, est abondée de 9 K€ pour être portée à 309 K€ conformément à la délibération relative aux provisions présentée à cette même séance.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement 2021 inscrites au budget :

K€	BP 2021	DM1 2021	Propositions DM2 2021	Budget total 2021
Charges à caractère général	15 159	425	-179	15 405
Charges de personnel	37 780	-105	-222	37 453
Participations et subventions hors subvention fêtes de Bayonne	9 252	10	471	9 733
Subvention au budget annexe des fêtes et Temporada	950	-880	129	199
Intérêts de la dette	900	0	0	900
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	570	198	59	827
Sous-total dépenses de gestion	64 611	-352	258	64 517
Reversement de fiscalité	322	22	-267	77
Dotation aux provisions	300	0	9	309
TOTAL	65 233	-330	0	64 903

Au final, la section de fonctionnement de cette décision modificative dégage un autofinancement brut complémentaire de 649 K€.

2) La section d'investissement

En dépenses d'investissement, il convient d'ajuster, à la hausse ou à la baisse, les crédits de paiement prévisionnels des opérations gérées en autorisations de programme, au regard de la réalité de leur avancement et donc des mandatements 2021 :

Musée Bonnat Helleu : - 3 000 K€ (BP 2021 5 500 K€ / mandatement 2021 2 500 K€)
Retard lié aux fouilles archéologiques.

Médiathèque du centre : - 105 K€ (BP 2021 250 K€ / mandatement 2021 145 K€),
Marché de maîtrise d'œuvre en cours.

Remparts Mousserolles : - 700 K€ (BP 2021 1 600 K€ / mandatement 2021 900 K€),
Opération en cours de réalisation, léger décalage des paiements en 2022.

La Poterne : - 650 K€ (BP 2021 700 K€ / mandatement 2021 50 K€)
Opération engagée en 2022.

AB Campus : + 200 K€ (BP 2021 550 K€ / mandatement 2021 750 K€)
Opération en cours

Plan vélo : + 450 K€ (BP 2021 850 / mandatement 2021 1 300 K€)
Opération en cours

Soit au total un ajustement de - 3 805 K€.

Les montants définitifs 2021 des mandatements pour ces opérations seront connus à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2021. Dès lors il conviendra de procéder à l'actualisation des échéanciers de crédits de paiement, lors du vote du budget primitif 2022.

De la même manière, pour certaines opérations d'investissement hors autorisations de programme, des crédits peuvent être annulés pour 1 277 K€, leur engagement étant décalé en 2022. Il s'agit notamment de la poursuite de la rénovation des œuvres dans le cadre du chantier des collections du musée Bonnat Helleu (- 600 K€), du projet de dédoublement des serveurs informatique conformément au plan de continuité et de reprise d'activité en cas d'incident majeur (- 539 K€), ou encore d'études diverses (-138 K€).

Au total, les crédits d'investissement sont réduits de 4 981 K€.

Récapitulatif des dépenses d'investissement 2021 inscrits au budget :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM1 2021	DM1 Reports au 31/12/2020	Propositions DM2 2021	Total 2021
Dépenses d'équipement	27 805	484	11 526	-4 981	34 834
Annuités EPFL	795	22	0	0	817
Total	28 600	506	11 526	-4 981	35 651
Emprunts et dettes	6 500	0	0	0	6 500
Total dépenses réelles d'invest.	35 100	506	11 526	-4 981	42 151

Concernant les recettes d'investissement, il convient de prendre acte de la notification de la subvention de la DRAC pour la réhabilitation de la Médiathèque du centre, à hauteur de 3 931 K€. Cette subvention d'investissement sera en effet versée par l'État sur l'exercice 2021.

Le financement complémentaire de la section d'investissement s'élève donc pour cette décision modificative à 4 500 K€ (3 931 K€ pour la participation de l'État au financement de la médiathèque, 80 K€ transférés en fonctionnement et 649 K€ d'autofinancement).

Ces recettes complémentaires permettent de diminuer très sensiblement le recours prévisionnel à l'emprunt, de même que les ajustements de prévisions en dépenses (4 981 K€) ; l'emprunt inscrit au budget 2021 peut ainsi être réduit de 9 481 K€, soit une prévision ramenée à 8 000 K€.

Récapitulatif du financement des investissements 2021 :

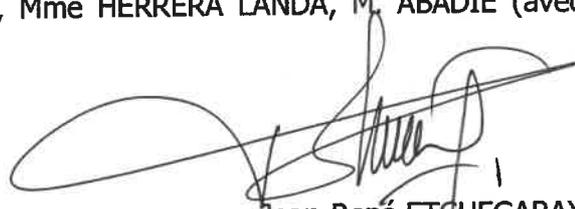
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM1 2021	DM1 Reports au 31/12/2020	Propositions DM2 2021	Total 2021
Subventions	2 270	394	2 119	3 931	8 714
Amendes de police	600	-153	0	0	447
FCTVA	2 800		0	0	2 800
Taxe d'aménagement	500	0	0	0	500
Immobilisations en cours	80	0	0	0	80
Reversement EPFL	0	470	259	0	729
Divers	0	80	0	-80	80
Cessions	3 313	235	0	0	3 548
Total recettes d'investissement hors emprunt et hors affectation du résultat	9 563	1 026	2 378	3 851	16 818
Emprunt	18 118	-637	0	-9 481	8 000
Autofinancement brut	7 419	1 055	0	649	9 123
Affectation du résultat ou fonds de roulement			8 210		8 210
Total recettes réelles d'invest.	35 100	1 444	10 588	-4 981	42 151

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGE



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général adjoint